

BAREME HONORAIRES DE LOCATION

HONORAIRES DE LOCATION : BAUX D'HABITATION

- Honoraires de visites, constitution du dossier de locataire et rédaction du bail par m² habitables

	PROPRIETAIRE	LOCATAIRE
Pour les biens d'une surface inférieure à 30m ²	10,00€ TTC*/ m ²	10,00€ TTC*/ m ²
Pour les 15m ² supplémentaires	7,00€ TTC*/ m ²	7,00€ TTC*/ m ²
Pour les 15m ² supplémentaires	5,00€ TTC*/ m ²	5,00€ TTC*/ m ²
Pour les 40m ² supplémentaires	3,00€ TTC*/ m ²	3,00€ TTC*/ m ²
Au-delà de 100m ²	2,00€ TTC*/ m ²	2,00€ TTC*/ m ²

→ Ces tranches de prix ont un caractère cumulatif

- Honoraires de réalisation de l'état des lieux par m² habitables

	PROPRIETAIRE	LOCATAIRE
Toutes surfaces	3,00€ TTC*/ m ²	3,00€ TTC*/ m ²

Ainsi, pour un appartement de 50m², il ressort des frais de location pour le locataire, comme pour le bailleur, fixés à 580.00€ TTC (30m²x13€ + 15m²x10€ + 5m²x8€).

HONORAIRES DE LOCATION : BAUX COMMERCIAUX OU PROFESSIONNELS

	PROPRIETAIRE	LOCATAIRE
Honoraires de visites, constitution du dossier du locataire et rédaction du bail	10,00 % TTC* du loyer annuel hors charges	10,00 % TTC* du loyer annuel hors charges
Honoraires de rédaction de bail, avenant de bail ou renouvellement	X	5,00% TTC* du loyer annuel hors charges
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	2,50% TTC* du loyer annuel hors charges	2,50% TTC* du loyer annuel hors charges

HONORAIRES DE LOCATION : GARAGES OU PARKINGS

	PROPRIETAIRE	LOCATAIRE
Montant forfaitaire	90,00€ TTC*	90,00€ TTC*

*Taux actuel de la TVA de 20%

Tarif Mars 2025

BAREME HONORAIRES DE GESTION

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE - à la charge du bailleur

	Sur la base de l'encaissement total, loyers, charges, taxes et accessoires
Honoraires de gestion courante	7,20% TTC*
Assurance loyers impayés (facultative)	3,00% TTC*

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES

Vacation : 108,00€ TTC*/ heures

BAREME HONORAIRES DE TRANSACTION

HONORAIRES DE TRANSACTION - à la charge du vendeur

Montant de la vente compris entre :	HT	TTC*
0€ à 20 000€	X	Forfait : 2 000€
20 001€ à 70 000€	X	Forfait : 4 000€
70 001€ à 150 000€	4,58 %	5,50 %
150 001€ à 300 000€	4,17 %	5,00 %
300 001€ à 500 000€	3,75 %	4,50 %
Supérieur à 500 001€	3,33 %	4,00 %

→ Sur la base du prix de vente du bien fixé au mandat

HONORAIRES POUR AVIS DE VALEUR

Visite du bien et rédaction d'un rapport : 300,00€ TTC*

BAREME HONORAIRES DE SYNDIC

HONORAIRES ANNUELS DE BASE PAR LOTS PRINCIPAUX : 150,00€ TTC*

Avec un minimum de 2000,00 € TTC* par copropriété

VACATION : 108,00€ TTC*/ heures

FRAIS POUR MUTATION - à la charge du vendeur

	Forfait TTC*
Etablissement pré-état daté	240,00€
Etablissement état daté	380,00€

*Taux actuel de la TVA de 20%

Tarif Mars 2025